EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Anne FAUROT, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Marianne MAXIMI**

Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 14 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 28

INDEMNISATIONS POUR DOMMAGES

La responsabilité de la Ville est recherchée dans plusieurs incidents. Toutefois, compte tenu des circonstances, notre assureur n'a pas pris en charge les conséquences de ces sinistres.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, d'octroyer les remboursements suivants :

Noms	**Dates des sinistres**	**Rappel des faits**	**Montant de l'indemnisation**
ASM	24-12-2013	Lors des fortes rafales de vent des 24 et 25 décembre 2013, une grosse branche d'un cèdre nous appartenant dans le square de la Gauthière s'est cassée et a détruit un candélabre dans l'enceinte de l'ASM. Montant du préjudice : 1 520 €	760 € soit la moitié du préjudice
Laboratoire PAH - CHMP Les Gravanches	06-08-2013	La Commune a mis à disposition de l'association PAH - CHMP des locaux (dont un laboratoire sous atmosphère contrôlée) dans le site des Gravanches appartenant à l'Etat. Lors de l'orage du 06 Août 2013, le laboratoire a été endommagé suite à des infiltrations. Compte tenu de l'environnement stérile, c'est l'association qui s'est chargée de faire réaliser les travaux après accord des experts des assurances. La Commune doit rembourser ces travaux à l'association. Montant des dégâts : 12 321 € dont 11 233 € seront remboursés par notre assureur.	12 321 €

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 novembre 2014

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN